



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mardi 4 mars 2003 à 16 h 00 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, mesdames et messieurs les conseillers(ères) André Levac, R. Alain Labonté, Richard Jennings, Marc Bureau, Louise Poirier, Simon Racine, Paul Morin, Joseph De Sylva, Richard Côté, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher, Luc Montreuil et Jocelyne Houle formant quorum dudit conseil sous la présidence de monsieur le conseiller Paul Morin.

Également présents(es) monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier, et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Étaient absents(es) mesdames et messieurs les conseillers(ères) Lawrence Cannon, Pierre Philion, Denise Laferrière et Thérèse Cyr.

L'avis de convocation ainsi que ses certificats de livraison sont déposés sur la table du conseil.

CM-2003-162 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LEVAC
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée

AP-2003-163 AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 240-67-2003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 240 DE L'EX-VILLE DE MASSON-ANGERS DANS LE BUT D'AJOUTER L'USAGE GARAGE MUNICIPAL ET LES USAGES DE LA CLASSE COMMERCE DE BOULEVARD (C3) À LA CLASSE D'USAGES INDUSTRIE SANS NUISANCE (I1) - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par madame la conseillère Jocelyne Houle qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 240-67-2003 modifiant le règlement de zonage numéro 240 de l'ex-Ville de Masson-Angers dans le but d'ajouter l'usage de Garage municipal et les usages de la classe Commerce de boulevard C3 à la classe d'usages Industrie sans nuisance I1 – district électoral de Masson-Angers.

Elle demande que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

CM-2003-164 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 240-67-2003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 240 DE L'EX-VILLE DE MASSON-ANGERS DANS LE BUT D'AJOUTER L'USAGE GARAGE MUNICIPAL ET LES USAGES DE LA CLASSE COMMERCE DE BOULEVARD (C3) À LA CLASSE D'USAGES INDUSTRIE SANS NUISANCE (I1) - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le premier projet de règlement numéro 240-67-2003 modifiant le règlement de zonage numéro 240 de l'ex-Ville de Masson-Angers dans le but d'ajouter l'usage de Garage municipal et les usages de la classe Commerce de boulevard C3 à la classe d'usages Industrie sans nuisance I1 - district électoral de Masson-Angers.

Adoptée

CM-2003-165 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD CÔTÉ
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la présente séance à 16 h 05.

Adoptée

PAUL MORIN
Conseiller et président
Conseil municipal

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier